

Le mode d'emploi de la demande de logement social :



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

RELÈVE D'UNE SITUATION PRIORITAIRE ?

VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET

VOTRE DEMANDE A ÉTÉ RECONNUE PRIORITAIRE ET URGENTE PAR UNE COMMISSION DALO OU

VOUS ÊTES SANS DOMICILE, EXPULSÉ, LOGÉ DANS UN LOCAL IMPROPRE À L'HABITATION...

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS EN ILE-DE-FRANCE

01 77 45 45 45

PLUS D'INFORMATIONS



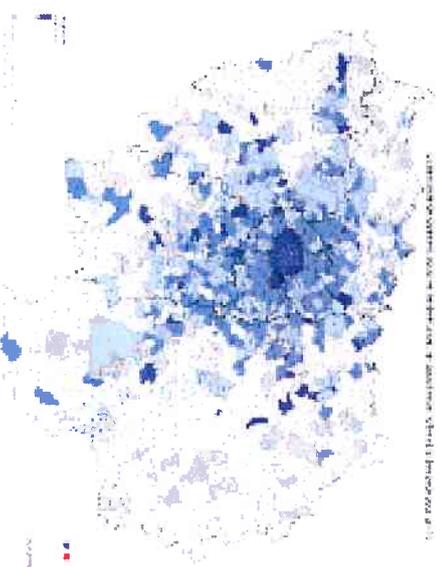
Pour renouveler et/ou mettre à jour votre demande de logement social, **un nouveau portail est à votre disposition**
www.demande-logement-social.gouv.fr

Le site internet de la DRHIL :

www.drhl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/
Rubrique "Se loger"

Des cartes

de la tension de la demande de logement social par commune et par type de logement.
N'hésitez pas à les consulter avant de faire votre demande.



Le mode d'emploi de la demande de logement social :



Des informations sur le DALO :



Ministère du Logement - Familiale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

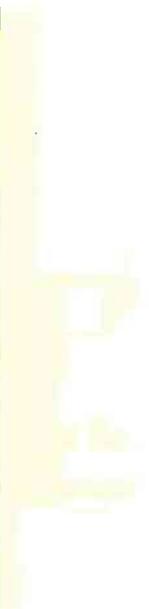
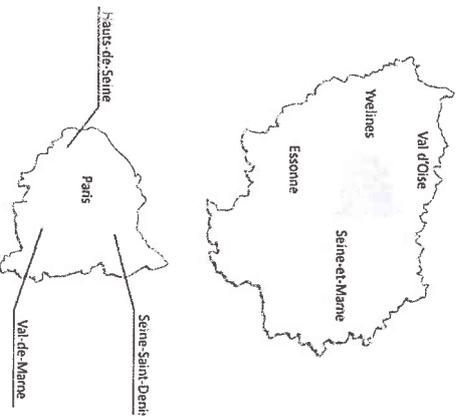
PRÉFET
DE LA RÉGION
DE ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



01 77 45 45 45

- Les conseillers répondent à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Prix d'un appel local
- Réservé aux demandes prioritaires en Ile de France.
- Permet d'obtenir des informations sur le suivi de votre dossier ou sur les démarches à engager dans votre situation



AVANT D'APPELER

- Avant d'appeler le 01 77 45 45 45, vérifiez que vous avez bien sous les yeux votre **numéro unique de demande de logement social**.

Vous le trouverez facilement sur votre demande de logement social, ou sur votre attestation de renouvellement.

Sans ce numéro, les conseillers ne pourront pas accéder à votre dossier.

- Les conseillers ne sont pas habilités à traiter tous les appels, ils ne répondent qu'aux demandeurs prioritaires et urgents.
- Un serveur vocal vous indiquera donc la marche à suivre pour entrer en contact direct avec un conseiller.



PENDANT L'APPEL

- Les conseillers consultent votre dossier et répondent à vos questions.
- Ils peuvent vous aider à comprendre un courrier, vous orienter dans vos démarches de recherche de logement social, et sont à votre écoute pour toutes les questions concernant le logement prioritaire et urgent.



ATTENTION

- Les conseillers ne peuvent pas modifier ou mettre à jour votre dossier.
- Conformément à la loi, tous les appels sont enregistrés.